



DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNE DE SAINT-PYTHON

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du jeudi 3 juillet 2025 à 18 h 30

Salle de la Mairie

Date de la convocation : 27/06/2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Nombre de procurations : 1

Nombre d'absents (ou excusés) : 1

Membres présents : FLAMENGT Georges - LANZOTTI Jocelyne – BLAS Joël – LECLERCQ Pascale (a procuration pour DEMORY Michaël) - PETIT Bruno – BLAS Laurent – PAVOT Marijke - BOUDOUX Pascal – LAUDE Philippe - KEHL Valérie – HUBINET Sophie – LASEMILLANTE Sophie - BURY Grégory - LEFEBVRE Frédérique

Membres excusés : DEMORY Michaël (donne procuration à LECLERCQ Pascale)

Membres absents :

Président : FLAMENGT Georges

Secrétaire de séance : BLAS Joël

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 MAI 2025

La lecture du compte rendu de la réunion du 22 mai 2025 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DROIT DE PREEMPTION

- DIA N° 5/2025 transmise le 9 juin 2025 par Maître SAUVAGE Notaire à CAMBRAI
Parcelle : ZI N°56 – bâti – 42 rue de Cambrai
- DIA N° 6/2025 transmise le 10 juin 2025 par Maître LELEU Notaire à SOLESMES
Parcelle : AB N°133 – bâti – 5 rue de Vertain

3. HORAIRES DE L'ECOLE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire rappelle la demande de modification de l'organisation du temps scolaire pour l'école de la Claire Rivière à la Direction des services départementaux de l'Education

Nationale du Nord. Il rappelle aux élus que la proposition d'aménagement ci-après a reçu un avis favorable du Conseil d'Ecole et de l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription :

- 8 h 45 – 12 h 00 / 13 h 30 – 16 h 15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis à compter du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Maire informe les élus que l'avis apporté par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) est également favorable concernant le projet d'organisation du temps scolaire ci-dessus.

Par conséquent les horaires de l'accueil périscolaire seront adaptés dès la rentrée de septembre 2025, et seront les suivants :

- 7 h 30 – 8 h 45
- 12 h 00 – 13 h 30
- 16 h 15 – 18 h 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Entérine l'organisation du temps scolaire et du temps périscolaire ci-dessus.
- **Collaboration avec les associations ARIL et ACTION** : Monsieur le Maire rappelle la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre. Considérant la baisse des effectifs (nombre d'élèves estimé à 114 pour 5 classes), il propose de redéfinir les conditions de collaboration avec ARIL, association chargée de l'organisation du service périscolaire. Notamment, le nombre d'encadrants mis à disposition par ARIL et ACTION devra certainement être revu à la baisse.
 - **Monsieur BLAS Laurent**
- **Conseil d'Ecole** : Monsieur BLAS relate la réunion du Conseil d'Ecole du mardi 1^{er} juillet 2025. Il informe l'Assemblée que Monsieur BOUVIEZ, Directeur, quitte l'école de la Claire Rivière pour l'école d'IWUY. Madame PARENT exercera les fonctions de Directrice par intérim à la rentrée de septembre 2025 durant un an.
- **Règlement école** : Monsieur le Maire propose de réunir la commission des écoles élargie afin d'établir un règlement (entrées, sorties...). Celle-ci aura lieu le mardi 15 juillet 2025 à 18 h 00.
- **Sonnette accueil périscolaire** : L'accueil périscolaire sera organisé dans la classe devenue libre après fermeture de classe. L'installation d'une sonnette dans cette classe permettrait aux parents d'annoncer leur arrivée. Cependant, celle-ci nécessiterait obligatoirement l'intervention d'une entreprise spécialisée compte tenu de la technicité du système existant.
- **Interdiction de fumer aux abords des écoles** : Un décret du 27 juin 2025 sur les espaces sans tabac prévoit une interdiction de fumer dans le périmètre autour de l'accès principal des établissements d'enseignement et des lieux destinés à l'accueil, la formation et l'hébergement de mineurs. Une information sera réalisée et affichée à l'école pour rappel. A cet effet les cendriers implantés sur le mur de façade de l'école ont été retirés.

4. NUMERO DE VOIRIE EOLIENNE ET CONSTRUCTION NEUVE RUE VICTOR HUGO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le numéro de voirie suivant pour matérialiser l'éolienne d'entreprise installée rue de Cambrai sur la zone d'activité du Bois d'en Haut au regard de Cap Fibre :

- N°50 rue de Cambrai : Eolienne d'entreprise de la zone d'activité du Bois d'en Haut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le numéro de voirie suivant pour la parcelle AA 227 (lot 3 du lotissement « rue Victor Hugo ») :

- N°14 rue Victor Hugo : Habitation de Madame Marine BARDYN et Monsieur Nicolas CARLIER

5. DELIBERATION DE PRINCIPE SUR UNE RETENUE SUR SALAIRE D'UN AGENT POUR SERVICES NON FAITS

Selon l'article L 711-2 du Code Général de la Fonction Publique : « Il n'y a pas service fait : 1° Lorsque l'agent public s'abstient d'effectuer tout ou partie de ses heures de service ; 2° Lorsque l'agent, bien qu'effectuant ses heures de service, n'exécute pas tout ou partie de ses obligations de service. »

L'agent sera en situation de service non fait lorsqu'il ne se présente pas sur son lieu de travail sans justifier valablement cette absence. Cela sera le cas notamment :

- de l'agent en situation d'absence irrégulière (absence non couverte par un certificat médical, congé annuel non autorisé, autorisation spéciale d'absence non autorisée), Il a ainsi été jugé que l'agent qui quitte son service pendant quelques heures en cours de journée, sans y avoir été légalement autorisé est en service non fait (CAA Douai 22 /05/2002 n°99DA11370).

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la badgeuse fait apparaître un débit de 29 heures 33 concernant un agent de la commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande aux élus leur avis sur la mise en œuvre de la retenue sur salaire correspondante concernant cet agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté correspondant.

6. QUESTIONS DIVERSES

➤ Madame LECLERCQ Pascale

- Madame LECLERCQ, qui s'occupe des papiers d'Oléna OSTAPOVA, notre réfugiée, informe les élus des difficultés administratives rencontrées avec l'Ambassade Ukrainienne pour le renouvellement de son passeport.
- Commission déchets : Madame LECLERCQ relate la réunion de la dernière commission déchets à la CCPS. Elle rappelle l'obligation, pour les communes, d'installer des poubelles publiques bi-flux (tri) dont le coût unitaire s'élève à 1 000.00 €. D'autre part, la CCPS est à

la recherche d'un artisan susceptible de fabriquer des composteurs dont le coût unitaire actuel est de 1 500.00 €. Les éventuelles propositions devront être adressées à la CCPS.

➤ **Madame LANZOTTI Jocelyne**

- Canicule : Madame LANZOTTI informe les élus avoir rendu visite aux personnes fragiles de la commune pendant la canicule de ces derniers jours. Nous remercions notre agent Marie-Christine qui a également participé à ce geste citoyen. Des contacts téléphoniques ont également été établis en complément.

➤ **Monsieur BURY Grégory**

- Monsieur BURY signale la présence de déchets sauvages sur le parking du cimetière. Monsieur Joël BLAS l'informe que ces déchets ont été retirés tout récemment. En effet, Monsieur le Maire a signalé immédiatement que des détritus étaient déposés au cimetière. Le fait qu'ils soient restés un certain temps était délibéré de sa part pour faire apprécier aux familles le peu de respect que certains ont envers les défunts.

➤ **Monsieur PETIT Bruno**

- Noces d'or : Monsieur PETIT rappelle la cérémonie de Noces d'or de Monsieur et Madame BAUDOUX-MACHEPY ce samedi 5 juillet à 16 h 00.
- Festivités du 14 juillet : L'installation des tonnelles pour le repas du 13 juillet s'effectuera selon les conditions climatiques. Un pot sera partagé avec les associations locales le 14 juillet à 11 h 00 au terrain de football.
- Brocante du 7 septembre 2025 : Les plages d'horaires des inscriptions pour la brocante sont à fixer en fonction de la disponibilité des élus.
- Ducasse du 7 septembre 2025 : Monsieur PETIT a été sollicité par le propriétaire de l'auto skooter pour être autorisé à stationner son matériel roulant sur la Place des Anciens Combattants à compter du 1^{er} septembre 2025. Une réponse positive lui sera donnée.
- Décès Monsieur Jean-Marie LAMANT : Monsieur PETIT rappelle le décès, le 27 juin dernier, de Monsieur LAMANT, Président de l'Union National des Anciens Combattants et Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

➤ **Monsieur LAUDE Philippe**

- Passages piétons : Monsieur LAUDE signale l'usure de la peinture des passages piétons matérialisés sur les routes départementales de St Python. Une demande sera adressée au service de la voirie départementale.

➤ **Monsieur BLAS Joël**

- Travaux salle Mitterrand : L'intégralité des châssis face arrière seront remplacés durant le dernier trimestre 2025 grâce au Mécénat de la Société POWEEND qui a alloué à la commune la somme de 40 000 € dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux. 3 portes seront également remplacées à l'école ainsi que la porte d'entrée PMR de la mairie.

- Défiibrillateur : Monsieur BLAS informe les élus qu'un camion a détruit le défiibrillateur fixé sur la façade de la mairie en manoeuvrant. Il a effectué les démarches auprès de notre assureur. Un constat a été établi avec le propriétaire du camion à postériori après visionnage de la vidéosurveillance.

➤ **Madame KEHL Valérie**

- Centre de Loisirs de juillet : Madame KEHL relate la **réunion du 23 juin 2025** préalable au Centre de Loisirs de juillet. Le centre se déroulera du 7 au 25 juillet 2025. **L'état des lieux** est programmé le 4 juillet à 8 h 15 et sera effectué en présence du Directeur d'école et d'un membre de la CCPS. Madame KEHL rappelle que cette année il n'y aura **pas de personnel communal mis à disposition**. 3 personnes, recrutées par la CCPS, seront formés préalablement à l'utilisation des équipements du restaurant scolaire. Nous remercions notre agent Odile qui assurera cette formation. Le **terrain de football** devra être mis à disposition du centre selon ses besoins mais avec obligation d'en verrouiller l'accès après chaque séance. Durant le déroulement du centre, des **essais de l'alarme incendie** devront être réalisés (dates à fixer). **La fête du centre** aura lieu le jeudi 24 juillet 2025. **L'état des lieux de clôture** sera réalisé le 25 juillet 2025.

➤ **Monsieur le Maire**

- Réunion commission urbanisme : Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion de la commission urbanisme aura lieu le jeudi 10 juillet prochain. Monsieur le Maire suggère de revoir la pertinence des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que des emplacements réservés définis lors de l'établissement du PLUi.
- Visite de Monsieur le Directeur de la CCPS : Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur WATTHEE, Directeur de la CCPS rend une visite de courtoisie à toutes les communes membres de la Communauté de Communes. Il s'agit de discuter des sujets communautaires actuels et des problématiques des communes. Monsieur WATTHEE se rendra à St Python le mercredi 16 juillet prochain.
- Recomposition de l'organe délibérant des EPCI : Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu en 2026. Il explique aux membres du Conseil Municipal que l'année précédant le renouvellement des Conseils Municipaux conformément à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Locales, il convient dès 2025 d'arrêter, pour chaque EPCI à fiscalité propre, la répartition des sièges entre les communes membres. Il y a 2 choix possibles : le droit commun et l'accord local. Monsieur le Maire informe les élus que le choix de la CCPS est la répartition selon le droit commun
- Eclairage église : Monsieur le Maire indique que le SIDEC peut accompagner les collectivités pour l'éclairage des bâtiments remarquables (mairie, église, monument...) avec une participation financière des communes de 85 % du montant des travaux. Le Conseil Municipal rejette cette proposition pour l'instant.
- Inauguration passerelle ruelle de la passerelle : Une date sera programmée, certainement mi-septembre, avec Monsieur le Sous-Préfet et les membres des familles LECLERCQ et RICHEZ. Monsieur le Maire rappelle que cette passerelle portera le nom de « Paul et Yvon ».

- Visite du Préfet : Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la tenue d'une réunion d'Arrondissement sous l'égide de l'Association des Maires du Nord à la salle polyvalente de St Python le vendredi 18 juillet prochain en présence de Monsieur le Préfet.
- Congrès des Maires : Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Congrès des Maires du Nord aura lieu à Gayant-Expo à DOUAI le 25 septembre 2025. Il rappelle l'importance de la présence des élus à ce Congrès. En effet, il s'agit d'un évènement riche en rencontres ce qui permet d'élargir le réseau des contacts.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

G. FLAMENGT

J. LANZOTTI

J. BLAS

P. LECLERCQ
A procuration pour M. DEMORY

B. PETIT

L. BLAS

M. PAVOT

P. BOUDOUX

Ph. LAUDE

V. KEHL

S. HUBINET

S. LASEMILLANTE

M. DEMORY
Donne procuration à LECLERCQ P.

G. BURY

F. LEFEBVRE